



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

*Institut du Sahel*

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### **Recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser l'étude de capitalisation sur l'impact de l'Opération Fluidité Route (OPR) et les actions des Bureaux d'Informations Commerciales et d'Assistance aux Frontières (BICAF) dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**

Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a obtenu un financement de l'USAID pour le financement du programme PRASAR et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour effectuer des paiements au titre d'un bureau d'étude chargé de la réalisation de l'étude de capitalisation sur l'impact de l'opération fluidité route et les actions des bureaux d'informations commerciales et d'assistance aux frontières dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'objectif global de la consultation de l'étude est d'évaluer la contribution de ces deux dispositifs à l'amélioration de l'efficacité du commerce transfrontaliers et l'approvisionnement des marchés sous-régionaux.

De façon spécifique, la mission du bureau a deux catégories d'objectifs spécifiques qui sont poursuivies à travers l'étude.

- La première catégorie cherche à faire l'état des lieux des dispositifs ainsi que sur les résultats qu'ils ont permis d'atteindre dans le domaine de la fluidification des échanges commerciaux et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ces objectifs spécifiques se présentent comme suit : i) Réaliser une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des dispositifs sous leurs formes actuelles (mécanisme régional de coordination, cellules nationales, couverture géographique ; inclusivité des acteurs, pertinence des outils de communication, aspects juridiques, financement) ; ii) Estimer le niveau de réduction du coût des transactions : coût directs (paiements illicites) et indirects (temps passé aux contrôles sur les routes aux frontières) ; iii) Faire une simulation de l'incidence de la baisse des coûts des transactions sur les prix au consommateur du moins à l'échelle des bassins où l'opération est déroulée et iv) Proposer un modèle pour estimer la répercussion effective des baisses des coûts de transactions sur les prix au consommateur final.
- La seconde catégorie d'objectifs spécifiques se rapporte aux nouvelles orientations pour améliorer l'efficacité et assurer la sécurisation des dispositifs. Ils se présentent comme suit : i) Définir les modalités opérationnelles d'une responsabilisation plus accrue des structures nationales comme les organisations interprofessionnelles des chaînes des valeurs, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et les

conseils des chargeurs dans l'animation des dispositifs OFR & BICAF ; ii) Définir les rôles et responsabilités des sphères régionale et nationale afin d'assurer des interactions fluides entre les deux dans le fonctionnement des dispositifs ; iii) Proposer un modèle économique évolutif basé sur des prélèvements légalement autorisés sur les bénéficiaires qui devraient à terme assurer la prise en charge totale par les acteurs ; iv) Proposer un mécanisme institutionnel et juridique pour asseoir les deux dispositifs sur des bases solides qui assurent leur sécurisation. Le mécanisme institutionnel comportera d'une part, un cadre de réflexion pour une action collective entre les OP et réseaux régionaux, et d'autre part, une instance de dialogue entre les OP et les communautés économiques régionales, les PTF. Le cadre juridique quant à lui, définira les instruments juridiques régionaux qui offriront la légalité nécessaire pour l'opérationnalisation des dispositifs ; v) Examiner les opportunités d'une internalisation et de financement souverain du mécanisme / dispositif au niveau des États indépendamment des financements extérieurs sur projets et vi) Faire une analyse financière et économique puis estimer les retombées à l'échelle microéconomique (gain au niveau des acteurs des chaînes de valeur, au niveau des chambres du commerces, des chambres d'agriculture, des interprofessions) et à l'échelle macroéconomique (impact économique à l'échelle nationale) du nouveau dispositif/mécanisme proposé.

Les informations détaillées relatives à cette mission peuvent être consultées dans les termes de référence (TDR) postés sur les sites suivants : <https://insah.cilss.int/>

Le Directeur général de l'Institut du Sahel (INSAH) invite à présent les bureaux d'études qualifiés à manifester leur intérêt pour fournir les services commandés.

Les bureaux d'études intéressés sont invités à fournir des informations montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services mentionnés à savoir les références similaires réalisées et justifiées au cours des dix (10) dernières années (2014 à nos jours).

Les critères de sélection porteront essentiellement sur les expériences similaires déjà réalisées par le Bureau d'études et justifiées par des preuves.

**NB. Les expériences similaires demandées doivent être justifiées par les copies des pages de garde et de signature des contrats, ainsi que les attestations de bonne fin des missions déjà réalisées sous peine de nullité.**

**Les bureaux d'études/firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences.**

Les bureaux intéressés sont informés que la méthode de recrutement qui sera utilisée est la sélection fondée sur la qualification des consultants (SQC) conformément au fascicule III du manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés, version de mars 2019.

Après l'évaluation des dossiers des bureaux d'études, le bureau d'études le plus qualifié sera invité à soumettre une proposition technique et financière en vue de la négociation du contrat. En cas d'échec de négociation, il sera fait appel au bureau d'études classé second et ainsi de suite jusqu'à une négociation satisfaisante

Les dossiers des manifestations d'intérêts comprendront : la présentation bureau d'études, ses références similaires des dix dernières années (2014 à nos jours), justifiées par les pages de garde et de signature des contrats et les attestations de bonne fin de missions, accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt, rédigée en langue française et portant en objet la mention « *Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser l'étude de capitalisation sur l'impact de l'Opération Fluidité Route (OPR) et les actions des Bureaux d'Informations Commerciales et d'Assistance aux Frontières (BICAF) dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle* ».

**L'Institut du Sahel n'est pas tenu de donner suite au présent avis à manifestation d'intérêt.**

Les bureaux désireux de répondre à cet appel, sont priées de déposer leur dossier de candidature (Présentation du bureau, ses domaines d'activités, ses expériences similaires accompagnées + preuves des expériences et tout d'autre document pouvant prouver la qualification du bureau) seront reçus au plus tard le vendredi 16 août 2024 à 12 H 30bMN aux adresses ci-dessous ou par dépôt au bureau de l'Institut du Sahel sise à l'ACI 2000 - Hamdallaye - BP1530 Rue 390 Porte 1802 entre la place CAN et l'Hôtel BOUNA



A : [administration.insah@cilss.int](mailto:administration.insah@cilss.int)

Copies à :


- [issa.tankari@cilss.int](mailto:issa.tankari@cilss.int)
- [mahamadine.maiga@cilss.int](mailto:mahamadine.maiga@cilss.int)

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Directeur général,



Dr Hubert NDjafa OUAGA





COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



INSTITUT DU SAHEL

**Termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser l'étude de capitalisation sur l'impact de l'Opération Fluidité Route (OFR) et les actions des Bureaux d'Informations Commerciales et d'Assistance aux Frontières (BICAF) dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**

**Financement USAID**

**Langues de travail : Français et anglais**

**Juin 2024**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De nombreuses entraves au commerce régional persistent toujours dans l'espace CILSS/CEDEAO en dépit des efforts que font les États, les organisations intergouvernementales et les organisations professionnelles pour fluidifier le commerce transfrontalier. Elles prennent la forme de paiements illicites (corruption) aux agents chargés des contrôles et entraînent des retards dans l'acheminement des produits agro-sylvo-pastoraux souvent périssables. Selon les enquêtes du CILSS (2019), les montants de paiements illicites moyens par chargement et par voyage sont d'environ 37 \$US au 100 Km.

De plus, au cours de ces dernières années, les défis sécuritaires liés à l'insécurité civile ont engendré la nécessité de contrôles encore plus approfondis au niveau des postes des contrôles, ce qui se traduit par le rallongement de la durée de traversée des corridors. Face à cette situation, plusieurs initiatives du CILSS conduites avec ses partenaires ont permis de réduire significativement le niveau de ces entraves. Les "Road Shows", les caravanes de sensibilisation et d'information, les ateliers multi-acteurs de concertation ont été organisés par le CILSS et les organisations des professionnelles pour lutter contre ces mauvaises pratiques.

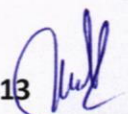
De son côté, la CEDEAO a mis en place une Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) avec pour mandat de veiller à l'application effective des protocoles de la CEDEAO portant sur la libre circulation des personnes et des marchandises en général, et des marchandises originaires de l'espace communautaire en particulier, par tous les autres acteurs impliqués. Les actions de la Task Force se traduisent notamment par des missions inopinées aux frontières, des missions de monitoring dans les Etats membres pour en rendre compte aux plus hautes autorités de la région lors des réunions statutaires annuelles.

Les acteurs ont, de leur côté, mis en place l'Alliance BORDERLESS pour améliorer la fluidité des échanges au plan régional. Avec l'appui du West Africa Trade Hub de l'USAID, elle a appuyé la Commission de l'UEMOA dans la collecte, le traitement et la diffusion des rapports de l'Observatoire de Pratiques Anormales (OPA), conduit des road show, installé des Centres Frontaliers d'Information (CFI/BIC) à certaines frontières clé de la région, pour apporter information, formation et assistance aux acteurs du commerce transfrontalier qui en font la demande.

Au niveau des États, les initiatives sont très variables, comme la mise en place des numéros vert, la création d'unités spécialisées de lutte contre le racket ou des "opérations coup de poing" qui consistent à effectuer des opérations de contrôle inopinées du travail des agents chargés des contrôles. Certaines réformes audacieuses ont visé à fusionner certains corps de contrôle (Police et Gendarmerie par exemple) ou d'amener ces corps habillés à mener des contrôles conjoints.

Chacune de ces initiatives a connu à des degrés divers quelques succès, sans toutefois parvenir à endiguer les tracasseries routières et transfrontalières de manière significative et durable.

C'est pourquoi, le CILSS continue à s'investir en recherchant et expérimentant des solutions nouvelles pour venir à bout de ce phénomène. Les dernières initiatives dans ce sens, sont l'Opération Fluidité Route et les Formations des animateurs des Bureaux d'Informations Commerciales et d'Assistance aux Frontières (BICAF). Ces BICAFs, au nombre de huit (8), ont été créés et rendus fonctionnels depuis 2021. Cela fait déjà 3 années que ces BICAFs sont opérationnels.



Afin d'évaluer les premiers résultats et/ou effets/impacts de l'Opération Fluidité Routière Agro-bétail dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone d'intervention, une étude de capitalisation sera réalisée sur les corridors où est conduite l'Opération Fluidité Routière Agro-bétail d'une part et d'autre part, dans la zone d'installation des 8 BICAFs.

## 2. PRESENTATION DES NOUVELLES INITIATIVES

### 2.1- L'Opération Fluidité Route (OFR)

L'OFR / Fluid Transit Road agro-pastoral (FTR en Anglais) est un mécanisme de lutte contre les barrières au commerce intra-régional à travers la dénonciation et d'assistance en temps réel sur une plateforme électronique lorsque ces acteurs signalent des cas de pratiques anormales qu'ils ont rencontrées sur les routes et aux frontières. L'OFR est entièrement gérée par l'Association Ouest Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires, ou Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques (AOCTAH-WACTAF) avec l'appui des Services Étatiques, du CILSS avec l'accompagnement de l'UEMOA et de la CEDEAO.

#### a) Objectifs

L'objectif de l'OFR est de renforcer la libre circulation des produits agro-alimentaires, agrosylvo-pastoraux et halieutiques en application du Protocole sur le Schéma de Libéralisation et des Échanges (SLE) de la CEDEAO.

De manière spécifique elle vise à :

- Renforcer les capacités des organisations professionnelles pour qu'elles assurent le leadership de la lutte contre les rackets ou toutes formes d'entraves au commerce ;
- Appuyer les organisations professionnelles des chaînes de valeur agro-alimentaires, agrosylvo-pastorales et halieutiques à s'approprier et à appliquer les textes régissant le commerce intrarégional en général et des produits agroalimentaires en particulier ;
- Suivre et faciliter le mouvement de chaque camion chargé de produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques originaires de la région et qui circulent du point A de départ au point B d'arrivée ;
- Accompagner les acteurs du commerce transfrontalier à évoluer du commerce informel vers le commerce formel ;
- Appuyer les interprofessions et les fédérations nationales et régionales à être de véritables forces de plaidoyer pour l'avènement de la CEDEAO des peuples en faisant appliquer les instruments communautaires d'intégration régionale, principalement ceux portant sur la libre circulation des personnes et des marchandises.

#### b) Les acteurs impliqués dans l'OFR

Au niveau de chaque pays, les représentants des acteurs ci-dessous composent la Cellule Nationale de l'OFR (CN-OFR en Français)

- L'AOCTAH ;
- Gendarmerie Nationale ;
- Police Nationale ;
- Police Municipale ;

- Eaux et forêts ;
- Douanes ;
- Sécurité Routière ;
- Vétérinaires, Services Phytosanitaires ;
- Structure Nationale de lutte contre la corruption ;
- Ministère sectoriels (Agriculture, commerce, élevage, transport) ;
- Interprofessions/Associations des filières.

#### c) **Mode opératoire**

Le mode opératoire de l'OFR se présente comme suit :

- Mise en place des cellules nationales Fluidité : L'AOCTAH écrit aux autorités des pays en charge des contrôles pour désigner leurs représentants ou points focaux (Douanes, Gendarmerie, Police, Vétérinaires, Services Phytosanitaires etc.) ;
- Création d'un groupe WhatsApp sur lequel tous les membres de la Cellule Nationale y sont inscrits ainsi que divers autres acteurs dont les services techniques et certaines autorités au plan national et régional ;
- Vérification de tout camion chargé, avant son départ, pour s'assurer que tous les documents du camion, ceux de la marchandise et ceux des occupants du camion sont valides et complets ;
- Établissement d'une fiche de transport/chargement par le représentant de l'AOCTAH au départ du camion. Cette fiche de chargement renferme les références du produit chargé, la quantité du produit, le prix du produit, l'itinéraire du camion, les personnes à bord ;
- Délivrance d'un macaron apposé sur le camion transportant exclusivement des produits agro-sylvo-pastoraux avec les logos des principales parties prenantes indiquant qu'il est entièrement en règle ; Échanges réguliers entre le chauffeur/convoyeur et le Représentant de l'AOCTAH/WACTAF du pays traversé par le véhicule à travers WhatsApp ou par appel téléphonique à chaque fois que le véhicule fait l'objet de pratique anormale par un agent de corps de contrôle ;
- Envoi d'un message sur la plateforme WhatsApp du groupe par le Représentant de l'AOCTAH de la pratique anormale de l'agent du corps de contrôle ;
- Intervention du point focal du corps concerné auquel appartient l'agent qui est à la base de la pratique anormale pour s'enquérir des motifs. S'il s'agit d'un cas d'abus, il ordonne la libération immédiate du camion. Si un paiement illicite a été perçu, la restitution de ce montant est exigée.

#### d) **Chaînes des valeurs et pays couverts**

A ce jour, l'opération porte sur quelques chaînes des valeurs, notamment bétail, tomate, oignon, manioc et dérivés, patate douce, ananas, banane, orange, aliment bétail. Les cinq (5) pays actuellement couverts de manière active par cette opération sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo.

## e) Financement

En attendant la mise en place d'un mécanisme de financement endogène, transparent et durable, l'Opération est mise en œuvre avec les appuis financiers du projet FARM-TRAC, du PRAPS\_2 et de l'USAID.

### 2.2- Les Bureaux d'Informations Commerciales et d'Assistance aux Frontières (BICAF)

Initiés depuis 2022 dans le cadre du Projet FARM FARM – TRAC avec l'appui institutionnel et technique de la CEDEAO et du CILSS, les BICAF ont pour objectif de faciliter et d'assainir le commerce transfrontalier afin de contribuer à la croissance des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Ces services installés sont animés par des agents dont les missions sont, entre autres, de fournir des informations actualisées sur la réglementation commerciale, assister les acteurs du commerce transfrontalier à comprendre les procédures et à remplir les documents de déclaration, collecter des informations sur le trafic transfrontalier et les produits courants échangés, etc. A ce jour les BICAF sont installés aux frontières ci-dessous :

**Tableau I : Liste des BICAFs**

<b>Pays concernés</b>	<b>BICAFs</b>
<b>Burkina Faso</b>	Dakola (Frontière avec le Ghana)
<b>Côte d'Ivoire</b>	Noé (Frontière avec le Ghana)
<b>Mali</b>	Diboli (Frontière avec le Sénégal)
<b>Guinée</b>	Gueckedou
<b>Niger</b>	Dan Issa (Frontière avec le Nigeria)
<b>Nigeria</b>	Igolo (Frontière avec le Benin)
<b>Nigeria</b>	Maïgatari
<b>Togo</b>	Aflao (Frontière avec le Ghana)

Trois ans après le lancement de ces deux initiatives, le CILSS voudrait réaliser une étude en vue d'apprécier l'état de fonctionnement de ces deux dispositifs, évaluer le résultats déjà obtenus en termes de facilité aux échanges commerciaux intra-communautaire au niveau des bassins concernés par ces opérations, documenter les forces et les faiblesse actuelles, les succès et les goulots d'étranglement du dispositif, ressortir les principaux défis à relever avant de passer à l'échelle et proposer un mécanisme d'internalisation et de financement autonome du dispositif (OFR & BICAF) au niveau des Etats indépendamment de tout financement extérieur (PTF, projet).

## 3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

### 3.1-Objectif global

L'objectif global de l'étude est d'évaluer la contribution de ces deux dispositifs à l'amélioration de l'efficacité du commerce transfrontaliers et l'approvisionnement des marchés sous-régionaux.

### 3.2- Objectif spécifiques

Deux catégories d'objectifs spécifiques sont poursuivies à travers l'étude.





1. La première catégorie cherche à faire l'état des lieux des dispositifs ainsi que sur les résultats qu'ils ont permis d'atteindre dans le domaine de la fluidification des échanges commerciaux et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ces objectifs spécifiques se présentent comme suit :

- Réaliser une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des dispositifs sous leurs formes actuelles (mécanisme régional de coordination, cellules nationales, couverture géographique ; inclusivité des acteurs, pertinence des outils de communication, aspects juridiques, financement) ;
- Estimer le niveau de réduction du coût des transactions : coût directs (paiements illicites) et indirects (temps passé aux contrôles sur les routes aux frontières) ;
- Faire une simulation de l'incidence de la baisse des coûts des transactions sur les prix au consommateur du moins à l'échelle des bassins où l'opération est déroulée ;
- Proposer un modèle pour estimer la répercussion effective des baisses des coûts de transactions sur les prix au consommateur final.

2. La seconde catégorie d'objectifs spécifiques se rapporte aux nouvelles orientations pour améliorer l'efficacité et assurer la sécurisation des dispositifs. Ils se présentent comme suit :

- Définir les modalités opérationnelles d'une responsabilisation plus accrue des structures nationales comme les organisations interprofessionnelles des chaînes des valeurs, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et les conseils des chargeurs dans l'animation des dispositifs OFR & BICAF ;
- Définir les rôles et responsabilités des sphères régionale et nationale afin d'assurer des interactions fluides entre les deux dans le fonctionnement des dispositifs ;
- Proposer un modèle économique évolutif basé sur des prélèvements légalement autorisés sur les bénéficiaires qui devraient à terme assurer la prise en charge totale par les acteurs ;
- Proposer un mécanisme institutionnel et juridique pour asseoir les deux dispositifs sur des bases solides qui assurent leur sécurisation. Le mécanisme institutionnel comportera d'une part, un cadre de réflexion pour une action collective entre les OP et réseaux régionaux, et d'autre part, une instance de dialogue entre les OP et les communautés économiques régionales, les PTF. Le cadre juridique quant à lui, définira les instruments juridiques régionaux qui offriront la légalité nécessaire pour l'opérationnalisation des dispositifs ;
- Examiner les opportunités d'une internalisation et de financement souverain du mécanisme / dispositif au niveau des États indépendamment des financements extérieurs sur projets ;
- Faire une analyse financière et économique puis estimer les retombées à l'échelle microéconomique (gain au niveau des acteurs des chaînes de valeur, au niveau des chambres du commerces, des chambres d'agriculture, des interprofessions) et à l'échelle macro-économique (impact économique à l'échelle nationale) du nouveau dispositif/mécanisme proposé.

## 4. RESULTATS ATTENDUS

Deux catégories de résultats majeurs sont attendus de cette étude.

### 4.1- Première catégorie de résultats attendus

- Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des dispositifs est réalisée (mécanisme régional de coordination, cellules nationales, couverture géographique ; inclusivité des acteurs, pertinence des outils de communication, aspects juridiques, financement);
- Le niveau de réduction du coût des transactions est estimé : coût directs (paiements illicites) et indirects (temps passé aux contrôles) ;
- Une simulation de l'incidence de la baisse des coûts des transactions sur les prix au consommateur est réalisée du moins à l'échelle des bassins où l'opération est déroulée,
- Un modèle pour estimer la répercussion effective des baisses des coûts de transactions sur les prix au consommateur final est disponible.

### 4.2. Seconde catégorie des résultats

- Les modalités opérationnelles d'une responsabilisation plus accrue des structures nationales dans l'animation des dispositifs sont établies (chambres d'agriculture, chambres de commerce) ;
- Les rôles et responsabilités des sphères régionale et nationale sont fixés en vue d'assurer des interactions fluides entre les deux dans le fonctionnement des dispositifs ;
- Un modèle économique évolutif est formulé et prévoit des prélèvements légalement autorisés sur les bénéficiaires qui devraient à terme assurer la prise en charge totale par les acteurs ;
- Un mécanisme institutionnel et juridique est défini pour asseoir les deux dispositifs sur des bases solides qui assurent leur sécurisation ;
- Les opportunités d'une internalisation et de financement souverain du mécanisme / dispositif au niveau des États sont présentées ;
- Les impacts financiers et économiques du nouveau dispositif de pilotage des opérations OFR & BICAF sont évalués (par simulation) au niveau des acteurs privés et au niveau macro-économique (échelle nationale).

## 5. METHODOLOGIE

La méthodologie de travail va combiner une analyse documentaire et des missions de collecte des données et d'information sur le terrain, notamment dans les pays concernés.

L'analyse documentaire concernera :

- Les documents de conception des deux dispositifs (documents de formulation des dispositifs, base juridiques, rapport de lancements etc.)
- Les documents générés par le fonctionnement des dispositifs (fiches de chargements, macarons, rapports de suivi des camions, rapports d'activités, rapports financiers etc.)

- Les toute documentation en lien avec les dispositifs
- L'examen de rapports produits dans le cadre des initiatives nationales ou régionales plus ou moins similaires ;

Les missions de terrain vont permettre de collecter les données et informations nécessaires aux analyses auprès : (i) des acteurs des chaînes des valeurs (ii) des services techniques des pays et des organisations inter-étatiques (ii) des services en charge des contrôles. Ces discussions doivent être les plus inclusives possibles au niveau régional et national.

Au plan national, hormis les services techniques chargés des contrôles routiers, les organisations des acteurs doivent être prises en compte de manière appropriée. Il s'agit notamment des chambres de commerce, les chambres d'agriculture, les conseils des chargeurs, les interprofessions des chaînes des valeurs et d'autres faîtières nationales. Avec ces organisations, les discussions devront établir de manière plus fine les attentes des usagers, leur appréciation sur les dispositifs actuels, leur propre conception des dispositions, ainsi que leur niveau d'apprêtement pour une implication d'un point de vue technique et pécuniaire. Au plan régional, les visites doivent permettre de répertorier des initiatives qui poursuivent les mêmes objectifs en vue d'alimenter la réflexion sur la coordination, les complémentarités et les synergies à développer pour renforcer les résultats en matière de lutte contre les tracasseries. Les principaux réseaux et faîtières régionales du domaine agricole doivent être associées aux discussions de manière systématique.

A cette fin, le bureau d'étude enverra des missions au niveau des huit (8) pays où, l'opération se déroule de manière effective, notamment :

- Burkina Faso ;
- Nigéria ;
- Mali ;
- Niger ;
- Togo ;
- Ghana ;
- Côte d'Ivoire (COFENABVI-AO) ;
- Sénégal.

Tous les BICAF doivent être visités physiquement.

Toutefois, la recherche d'informations sur les initiatives en cours ou passées ne sera pas limitée aux seuls pays visités. Une importance particulière devra être accordée aux entretiens avec les responsables des cellules nationales fluidité.

En outre, le consultant s'entretiendra systématiquement avec les responsables des ministères chargés de l'intégration régionale et ceux des institutions en charge de la lutte contre la corruption.

Les informations collectées seront traitées et analysées dans le but de proposer les produits et résultats attendus de la consultation.

Les bureaux d'études intéressés par la présente étude sont priés de noter qu'il leur sera demandé une méthodologie détaillée avec un chronogramme détaillé.

## 6. LIVRABLES

A la fin de sa mission, le consultant remettra au CILSS un rapport provisoire en français en version électronique pour être pré-validé. Ce rapport pré-validé sera éventuellement repris et finalisé par le Cabinet pour en sortir le rapport pré final de l'étude. Ce rapport pré final en version française sera traduit en anglais. Cette version pré finale du rapport de l'étude qui sera présentée à un atelier de restitution et de validation prévu pour se dérouler à Accra au Ghana. Après prise en compte des commentaires des participants par le Cabinet, le rapport final de l'étude sera déposé en version électronique (MS- Word de préférence) au CILSS qui le transmettra à l'USAID, comme le livrable de l'activité.

## 7. DUREE DE LA CONSULTATION

Le délai de réalisation de cette étude ne saurait excéder deux mois calendaires jusqu'au dépôt du rapport pré-validé par le CILSS (au plus tard fin octobre 2024). L'atelier de validation final interviendra au premier trimestre 2025. Le Consultant chef de mission sera convié à cet atelier de validation, le moment opportun pour présenter le document. A l'issue de l'atelier de validation, il aura un délai d'une semaine pour transmettre le rapport final, intégrant les amendements issus de l'atelier de validation. Le Chef de mission seul participera en présentiel à l'atelier de Validation, le Juriste et l'économiste pourront au besoin participer aux discussions en virtuelle.

## 8. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU BUREAU

L'étude sera confiée à un bureau d'étude jouissant de solides compétences dans le domaine du commerce intrarégional des produits agro-pastoraux, de la cartographie, de la mise en place de base de données spatiale. De façon spécifique, le bureau d'étude devrait réunir les conditions suivantes :

- Être installé dans un pays de l'espace CILSS/CEDEAO depuis plus de cinq (5) ans ;
- Avoir réalisé au moins une (1) consultation similaire à la présente étude

**Le personnel clé du bureau doit être composé de :**

- **Un spécialiste du commerce intra-régional des produits agro-pastoraux (chef de mission) :**
  - Avoir un diplôme post universitaire en économie, agro-économie, socio-économie, ou tout autre diplômes jugé équivalent ;
  - Avoir au moins 8 ans d'expérience dans une structure nationale ou régionale de promotion de commerce, dont au moins 3 ans sur le commerce transfrontalier des produits agro-pastoraux ;
  - Avoir réalisé des missions similaires ;
  - Justifier d'une bonne connaissance des enjeux du commerce transfrontalier des produits agropastoraux ;
  - Avoir une expérience de travail avec des institutions sous-régionale d'intégration régionales, notamment le CILSS, le G5 Sahel, la CEDEAO, l'UEMOA.

- **Un juriste spécialiste**
  - Avoir un diplôme post universitaire en droit public international ;
  - Avoir au moins 8 ans d'expérience dans une structure nationale ou régionale de promotion de commerce, dont au moins 3 ans sur le commerce transfrontalier des produits agro-pastoraux ;
  - Avoir une bonne connaissance des instruments sur le commerce intrarégional ;
  - Avoir réalisé des missions similaires ;
  - Justifier d'une bonne connaissance des enjeux du commerce transfrontalier des produits agropastoraux ;
  - Avoir une expérience de travail avec des institutions sous-régionales d'intégration régionales, notamment le CILSS, le G5 Sahel, la CEDEAO, l'UEMAO.
- **Un économiste :**
  - Avoir un diplôme post universitaire en économie, économétrie ou statisticien-économiste ;
  - Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine des échanges commerciaux régionaux et internationaux ;
  - Avoir de solides références dans la formulation dans l'analyse statistiques et la modélisation ;
  - Avoir réalisé des missions similaires ;
  - Avoir une expérience de travail avec des institutions sous-régionales d'intégration régionales, notamment le CILSS, le G5 Sahel, la CEDEAO, l'UEMAO.
- **Des assistants de collecte des données au niveau pays**

Pour chacun des dix pays, un assistant de collecte des données sera recruté par le bureau sélectionné pour l'accompagner dans certaines missions de terrain, notamment pour la visite des BICAFs. Ces assistants ne font pas partie du personnel clé que le bureau d'étude présentera dans son offre. Toutefois le bureau d'études doit veiller à ce que ces assistants soient titulaires d'au moins le Bac et une expérience dans la collecte des données sur les marchés.

A toutes fins utiles, l'estimation indicative des tâches de chaque Expert du Cabinet et du volume horaire sont données dans le tableau ci-dessous :



<b>Juriste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener les entretiens auprès des services spécialisés de la CEDEAO, de l'UEMAO et du CILSS et ainsi qu'auprès des faïtières majeures (AOCTCAH, COFENABVI, ROAC, APSS, RBM) pour collecter les documents et les avis nécessaires à la formulation de ses propositions</li> <li>- Analyser les données et documentations collectées pour formuler les propositions sur le cadre juridique et institutionnel</li> <li>- Contribution à la consolidation du rapport final</li> <li>- Interagir avec le Chef de mission et l'économiste</li> </ul>	d'instrument juridique régional adéquat à adopter pour rendre légal les deux dispositifs	25
<b>Économiste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le recueil de données macro-économiques sur les échanges commerciaux</li> <li>- Exploiter les données collectées par le Chef de mission, notamment sur les paiements illicites, le nombre de postes pour les analyser et en dégager les principales leçons sur les tendances des entraves au commerce dans la sous-région</li> <li>- Réaliser une analyse de la structure du prix au consommateur de quelques principales céréales en vue de faire une tentative d'approcher de la part due aux tracasseries (un rapport existe dans ce sens élaboré par IFPRI)</li> <li>- Décrire et formuler un modèle économétrique modèle pour estimer la répercussion effective des baisses des coûts de transactions sur les prix au consommateur final.</li> <li>- Tester le module</li> <li>- Établir un compte d'exploitation pour la délivrance d'un macaron</li> <li>- Décrire et formuler un modèle économique pour une prise en charge endogène des coûts de l'opération par les bénéficiaires</li> <li>- Interagir avec le Chef de mission et le Juriste</li> <li>- Contribuer à la consolidation du rapport général</li> </ul>	Rapport de la formulation des modèles et résultats des tests de ces modèles	25

**Tableau 3** : Répartition indicative du temps à passer au bureau et sur le terrain

Qualité des Consultants	Nombre d'Homme/jour au bureau	Nombre d'Homme/jour sur le terrain	Total Homme/Jour
<b>Chef de mission</b>	15	35	50
<b>Juriste</b>	10	15	25
<b>Économiste</b>	25	0	25
<b>TOTAL</b>	50	50	100

Le Consultant Economiste doit participer également (tout comme le Juriste), à l'élaboration des questionnaires et guide d'entretien pour permettre à ce qu'il dispose des données et informations nécessaires pour son analyse financière et économique. A défaut d'aller sur le terrain, l'Economiste pourra interagir en virtuel avec les acteurs sur le terrain, pour approfondir ses discussions dans la phase de collecte de données, pour assurer la qualité des données dont il aura besoin.

## 9. COMPOSITION ET DÉPÔT DES DOSSIERS

### Composition du dossier de candidature

- Références du bureau d'études, accompagnées des pièces justificatives et attestations de bonne fin de mission ;
- CV actualisés du personnel proposé, accompagnés des preuves des diplômes et des missions ou expériences évoquées dans le CV (attestation de travail, certificat de bonne fin d'exécution).

**Adresse :** [administration.insah@cilss.int](mailto:administration.insah@cilss.int)

**Copies à :**

[hubert.ndjafa@cilss.int](mailto:hubert.ndjafa@cilss.int); [issa.tankari@cilss.int](mailto:issa.tankari@cilss.int); [mamane.soule@cilss.int](mailto:mamane.soule@cilss.int)

**Le CILSS se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt.**